

Ce 24 mars : défendons le droit à l'avortement !

Écrit par Femke Urbain

Jeudi, 22 Mars 2012 11:31 - Mis à jour Jeudi, 22 Mars 2012 16:23



Ce samedi 24 mars, les membres de la Commission Féministe de la LCR/SAP (ainsi que les camarades hommes) participeront au « Rallye européen pour la protection du droit à l'avortement », lancé par la Plateforme du même nom [\[1\]](#). De nombreuses associations et organisations politiques belges et européennes seront présentes au rassemblement qui débutera à 14h, Place Poelaert à Bruxelles. Le cortège démarrera à 15h. « Le droit à l'avortement n'est-il pas un acquis suffisamment solide pour qu'on ait plus à le défendre ? » vous demandez-vous avec raison. Malheureusement, rien n'est moins sûr et, à ce sujet, un petit tour d'horizon du droit à l'avortement chez nous et ailleurs s'impose, pour prendre la mesure de la situation.

Chez nous...

Notons tout d'abord que la Belgique est l'un des pays européens où le droit à l'avortement a été le plus difficile à arracher. En effet, la loi Lallemand-Michielsens légalisant l'IVG n'a été votée qu'en 1990 [\[2\]](#). Jusqu'alors, le code pénal de 1867 interdisait totalement l'avortement et les femmes qui y avaient recours risquaient une peine d'emprisonnement allant de 2 à 5 ans. Il aura fallu deux décennies de luttes pour les féministes des Dolle Mina's, du FLF (Front de libération des femmes), des Marie Mineur ou encore de FemSoc, les plannings familiaux appuyés par des médecins, juristes et autres, uni-e-s dans le Groupe A ou les Comités pour la dépenalisation de l'avortement pour obtenir un changement. Outre le travail sur le terrain légal, ces actrices et acteurs du mouvement pour la dépenalisation faisaient également fonctionner la solidarité afin de permettre aux femmes le désirant d'avorter dans de bonnes conditions malgré l'interdiction, évitant ainsi le recours aux faiseuses d'anges et aux aiguilles à tricoter, qui ont coûté la vie à des milliers de femmes, rien qu'en Belgique [\[3\]](#).

Cependant, à l'heure actuelle, on assiste chez nous comme ailleurs à une recrudescence de mouvements s'auto-définissant comme « pro-vie », comprenez « anti-IVG ». Ceux-ci trouvent des appuis solides au sein de l'Eglise et dans les mouvements d'extrême droite. En 2010, l'ainsi

Ce 24 mars : défendons le droit à l'avortement !

Écrit par Femke Urbain

Jeudi, 22 Mars 2012 11:31 - Mis à jour Jeudi, 22 Mars 2012 16:23

nommée « Marche pour la Vie » a réuni près de 2.000 personnes à Bruxelles. Les manifestants étaient environ 3.000 en 2011. Ces marches sont soutenues entre autres par des mouvements tels que Nation, Belgique et Chrétienté, le Vlaams Belang ou encore... Monseigneur Léonard. Celui-ci déclarait lors de la marche du 27 mars 2011 à laquelle il participait : « *Je voudrais qu'on laisse une chance à chaque enfant de naître. Chacun ici a un jour été un embryon ou un fœtus... Mon but est de garder les consciences en éveil. Et c'est le travail des hommes politiques d'éventuellement améliorer la loi sur l'avortement* ».

Rappelons au passage que, si la loi belge sur l'avortement n'est pas la plus restrictive des lois européennes, elle n'est pas non plus la plus permissive. Chez nous comme en France, une femme souhaitant avorter doit préciser que la situation lui cause détresse pour pouvoir exercer son droit. En outre, il est aujourd'hui avéré que tout retour à une loi plus restrictive ne conduit pas à une diminution du nombre d'avortements. L'alternative est mince dans de tels cas : les femmes issues des couches les plus aisées peuvent se permettre d'entreprendre un voyage vers un pays plus permissif. Les autres se voient tout bonnement obligées d'avoir recours à l'IVG dans la clandestinité, et donc dans les conditions que l'on sait, ou bien encore de se l'administrer elles-mêmes à l'aide d'objets, de médicaments ou de substances diverses [\[4\]](#) .

Mais ces considérations sur la santé des femmes et leur droit à disposer de leur corps n'arrêtent pas les « pro-vie ». Le 16 décembre dernier, ils organisaient un rassemblement devant le planning familial de la rue Saint-Jean Népomucène à Bruxelles. Au programme : pancartes (vraisemblablement mensongères) retraçant l'évolution d'un fœtus, chants, prières, dépôts de fleurs et témoignages culpabilisateurs s'adressant tant aux usagères qu'aux professionnel-le-s du secteur. Ceux et celles-ci avaient par ailleurs lancé un appel à les soutenir et à organiser une contremanifestation, qui fût un véritable succès [\[5\]](#) .

Il faut également noter que les anti-IVG multiplient les ressources et que les mobilisations ne sont pas leur seul moyen d'action/pression. Ces dernières semaines, on a vu fleurir dans le métro bruxellois des affiches publicitaires de l'association chrétienne « Alternative ». Celle-ci propose des tests de grossesses gratuits et des conseils aux femmes enceintes en détresse, en prenant soin de ne pas mentionner son orientation anti avortement. Le Collectif « Contraception Santé des Femmes », qui se situe dans la même rue qu'« Alternative », a pu récolter les témoignages de femmes s'y étant rendues souvent par erreur. « En général ils font tout pour dissuader d'avorter en donnant des informations erronées sur l'embryon, en poussant les gens à prier après le test de grossesse, ou en affirmant que l'IVG n'est pas tout à fait légale. » explique Sabine Catoul, la psychologue du Collectif « Contraception Santé des Femmes » [\[6\]](#)

...en Europe...

Précisons tout d'abord qu'en Europe, nous ne sommes pas toutes égales face au droit à l'avortement. Dans de nombreux pays, le recours à l'IVG est encore soumis à des contraintes : il n'est permis qu'en cas de viol et de risque pour la santé de la mère à Chypre, en Pologne et au Portugal (dont la législation comptait parmi les plus répressives d'Europe jusqu'en 2007). En Finlande, au Luxembourg et au Royaume-Uni on admet, en plus de ces raisons, l'invocation de raisons économiques et sociales pour pratiquer l'IVG. En Irlande, l'avortement n'est admis qu'en cas de danger pour la vie de la mère, et ce depuis un referendum de 1993 par lequel les Irlandais ont rejeté la dépénalisation. Ainsi elles seraient environ 6000 Irlandaises à prendre la route pour le Royaume-Uni chaque année, ce qui leur coûte entre 800 et 1200 euros. Malte est le seul pays européen où l'avortement est strictement interdit.

En matière de recul, la Pologne est un cas d'école. Alors que l'IVG avait été légalisé dès 1956 et était pratiqué gratuitement dans les hôpitaux publics, la chute du régime communiste et le retour en force de l'Eglise catholique ont mené à un accès limité à l'interruption de grossesse à partir de 1993. Depuis 1997, une loi très restrictive est en vigueur : l'interruption de grossesse n'est admise que pour des raisons médicales strictes, en cas de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus. Le Hongrie, où l'IVG n'est dépénalisé que depuis 2000, est sur ses gardes depuis l'adoption en avril dernier par le gouvernement d'extrême droite de Viktor Orban d'une nouvelle Constitution aux accents ultraconservateurs [7]. Le texte stipule que : « Depuis sa conception, la vie doit être protégée comme un droit humain fondamental ». L'adoption de la Constitution a d'ailleurs été suivie d'une campagne gouvernementale mettant en avant l'adoption comme une alternative à l'avortement.

Il est vrai que dans l'ancien bloc de l'Est, les lois dépénalisant l'IVG ne sont généralement pas le fruit d'un processus de mobilisations sociales mais ont été imposées d'en haut. De ce fait, à l'heure actuelle les groupes féministes sont particulièrement atomisés et marginalisés. Mais il n'y a pas que dans ces pays qu'un éventuel retour en arrière est à craindre. Car les conservateurs marquent un retour en force en Europe de l'Ouest également. Ainsi, dans le cadre de la campagne présidentielle française, Marine Le Pen proposait il y a peu le déremboursement de l'IVG comme solution aux « avortements de confort » ou encore « de récurrence ». A noter que l'avortement n'est encore remboursable qu'à 80% chez nos voisins français [8]. La situation est plus sérieuse encore en Espagne. Alors que l'IVG n'est pratiqué librement que depuis 2010, le gouvernement du conservateur Mariano Rajoy a annoncé récemment sa volonté de revenir en arrière, ce qui ramènerait le pays à une situation aussi restrictive que celle de l'Irlande ou la Pologne. A ce sujet, la chef de l'exécutif de la Communauté madrilène Esperanza Aguirre déclarait début mars : « l'avortement n'est pas un droit, c'est un échec » [9]. Ailleurs, les anti-IVG n'hésitent pas à profiter de la crise en offrant cyniquement aux femmes qui renoncent à avorter une allocation limitée dans le

temps. C'est ce que propose une petite caisse d'assurance maladie en Allemagne, près de Francfort, qui leur promet 300 euros de prime en échange de leur adhésion à l'association Prolife et leur promesse de ne jamais avorter. En Italie, le Conseil régional du Piémont a récemment approuvé le projet, appuyé par le centre droit Pdl-Lega Nord, d'ouverture d'un fond pour soutenir toutes les femmes qui renoncent à avorter pour des problèmes économiques [\[10\]](#)

...et ailleurs

Dans le reste du monde, la situation n'est guère plus réjouissante, loin s'en faut. Aux Etats-Unis, le droit à l'avortement se pratique librement et a, en conséquence, toujours été le cheval de bataille de la droite. Mais la « guerre des valeurs » (comprenez « débat sur les droits des femmes ») qui anime les préliminaires à la présidentielle prend chaque jour un tour plus rétrograde. Il semble que les conservateurs républicains aient décidé d'en finir non seulement avec le planning familial, mais également avec le programme fédéral Title X, qui subventionne la contraception ainsi que le dépistage du SIDA et du cancer. Selon une association de défense du droit à l'avortement américaine, en 2011, 1.100 projets de loi allant à l'encontre du droit à l'avortement ont été déposés par les législateurs au niveau des Etats, et 135 ont été adoptés. Une mention spéciale doit être accordée au candidat à l'investiture républicaine Rick Santorum, qui déclarait dernièrement qu'une femme se retrouvant enceinte à la suite d'un viol devrait « faire contre mauvaise fortune bon cœur » [\[11\]](#) .

La législation est traditionnellement restrictive en Amérique latine, continent sous forte influence de l'Eglise catholique. Cependant dans certains pays (l'Argentine, la Bolivie, le Pérou, l'Uruguay, l'Equateur et le Costa-Rica), la femme peut invoquer un danger sur sa santé psychique pour avoir recours à l'IVG, ce qui lui laisse une certaine marge de manœuvre. L'interruption volontaire de grossesse reste en revanche complètement interdit et passable d'une peine de prison au Chili, au Paraguay, en Colombie, au Venezuela et dans la plupart des pays d'Amérique centrale. Le gouvernement hondurien s'apprête par ailleurs à approuver une loi qui condamnerait à une peine de prison les femmes ayant recours... à la pilule du lendemain, considérée comme une forme d'avortement [\[12\]](#) .

Dans les régimes communistes actuels (Chine, Cuba, Corée du Nord, Vietnam) ainsi que dans l'ensemble de l'ex-URSS l'avortement est pratiqué à la demande. Cependant, la Russie a fait un pas en arrière en 2003 en faisant passer le délai légal pour pratiquer l'IVG de 22 à 12 semaines, ce qu'elle considère comme un moyen de lutter contre sa démographique croissance négative (la Russie est un des seul pays au monde où le nombre d'habitants est en

Ce 24 mars : défendons le droit à l'avortement !

Écrit par Femke Urbain

Jeudi, 22 Mars 2012 11:31 - Mis à jour Jeudi, 22 Mars 2012 16:23

nette diminution et le nombre d'avortement plus élevé que le nombre de naissances : 105 pour 100). Les législations sont plutôt sévères en Afrique noire, dans les pays arabes, au Moyen-Orient et en Asie, là où prédomine l'Islam. L'avortement est strictement interdit dans la plupart de ces pays, ou bien soumis à des conditions strictes. La Tunisie et la Turquie font figure d'exception, puisque l'avortement y est légal et se pratique à la demande... mais seulement avec le consentement du conjoint pour la deuxième [\[13\]](#) !

Ce que nous revendiquons

Le constat que l'on tire de ce rapide tour d'horizon des législations en matière d'avortement est édifiant : le point de vue féministe selon lequel contraindre une femme à porter et à mettre un enfant au monde revient à nier son libre choix, son autonomie et son existence même en tant qu'être humain doué de raison, est loin d'être acquis pour tout le monde. Et là où on le pensait acquis, il est en fait – parfois très sérieusement – menacé. C'est pourquoi nous nous mobilisons ce samedi 24 mars.

La LCR défend:

- Contraception et avortement assisté libres et gratuits. Les moyens d'appliquer la législation (délais, démarches préalables, droit des mineures) doivent être garantis;
- Exclusion totale de l'avortement de tous les codes pénaux. La reconnaissance d'un quelconque « statut de l'embryon » doit être proscrite de toute législation ;
- Soutien structurel, en personnel et en moyens, aux centres de santé et de planning familial qui pratiquent les IVG, promeuvent et défendent les droits sexuels et reproductifs ;
- Création de centres publics d'information sexuelle et contraceptive dans les écoles, les entreprises, les quartiers, les hôpitaux, ...;

Ce 24 mars : défendons le droit à l'avortement !

Écrit par Femke Urbain

Jeudi, 22 Mars 2012 11:31 - Mis à jour Jeudi, 22 Mars 2012 16:23

- Laïcité, pour une totale indépendance des politiques publiques par rapport aux religions.

Pour la protection de nos acquis ! Pour le droit de chacun-e à disposer de son corps ! Pour la parentalité responsable !

* **Femke Urbain** est le pseudo collectif de la commission féministe LCR-SAP. Plus d'infos sur notre travail féministe : <http://feminisme-yeah.blogspot.com>, feminisme.yeah@gmail.com

[1] Site de la Plateforme pour le droit à l'avortement : <http://www.abortionright.eu>

[2] Dans la plupart des pays européens, les lois légalisant l'IVG à but thérapeutique ont été votées dans le courant des années 1970 et 1980. Les pays baltes, la Hongrie, le Portugal, l'Irlande et l'Allemagne où la situation n'est pas claire font également figure d'exception. Pour un comparatif des situations : <http://www.touteurope.eu>

[3] Voir notamment : M. Denis et S. Van Rokeghem, Le féminisme est dans la rue, Belgique 1970 – 1975, POL-HIS (Politique et Histoire), Liège, 1992, 235 pp

Ce 24 mars : défendons le droit à l'avortement !

Écrit par Femke Urbain

Jeudi, 22 Mars 2012 11:31 - Mis à jour Jeudi, 22 Mars 2012 16:23

[4] <http://sociedad.elpais.com>

[5] Voir à ce propos <http://www.lcr-lagauche.be/>

[6] <http://www.lalibre.be/>

[7] Voir notamment le site hu-lala.org, site d'actualité hongroise en français : <http://www.hu-lala.org/>

[8] Voir notamment : <http://www.europe1.fr/>

[9] <http://sociedad.elpais.com/>

[10] <http://sociedad.elpais.com/>

[11] Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide..

[12] Une pétition contre l'adoption du décret peut être signée ici : <http://www.avaaz.org/>

[13] Pour un tour d'horizon : <http://www.avortementivg.com/>

* **Femke Urbain** est le pseudo collectif de la commission féministe LCR-SAP. Plus d'infos sur notre travail féministe : <http://feminisme-yeah.blogspot.com>, feminisme.yeah@gmail.com

Ce 24 mars : défendons le droit à l'avortement !

Écrit par Femke Urbain

Jeudi, 22 Mars 2012 11:31 - Mis à jour Jeudi, 22 Mars 2012 16:23

▢ **Télécharger** [le tract de la LCR](#) (en format PDF)